



Problème important, URGENT

Par **juliendu73**, le **20/11/2013 à 12:42**

Bonjour,rnrnje me permet de poster cette question ici car je ne sais ou la mettre ailleurs et devant l'urgence de la situation il me faut une réponse rapidement.rnrnJe suis divorcé depuis 1 ans avec un enfant qui a 8ans et qui vit avec sa mère.rnCette dernière s'est mis en couple avec un musulman pratiquant.rnMoi je suis d'éducation chrétienne.rnrnDepuis qu'elle s'est mis avec elle s'est mis en tête de d'occupé d'un pb de santé de mon fils: le phimosis.rnrnElle veut le faire circoncire.rnje lui ai proposé une opération alternative a la circoncision mais elle est catégorique et veut que la circoncision.rnrnMa question est simple, dans la religion de l'islam, est-ce que le fait de vivre avec un musulman pratiquant il faut faire circoncire les enfants.rnSachant qu'ils ont déjà un peu commencé à lui bourré le crane a mon enfant en ne lui faisant plus manger de porc...rnrnAider moi c'est urgent car elle m'a assigné en justice pour ce lundi 25 novembre.rnrnMercirnrJulien

Par **aguesseau**, le **20/11/2013 à 13:31**

bjr,rnnous sommes un site juridique français et donc pas habilité à répondre sur une question relative à la religion musulmane.rnce qui est sur c'est que le concubin de la mère de votre enfant n' aucun droit sur votre enfant.rnc'est le juge qui devant le désaccord des parents décidera.rncdt

Par **cocotte1003**, le **20/11/2013 à 19:04**

Bonjour, vous présentez au juge, preuve à l'appui, les nouvelles exigences de votre ex

concernant l'enfant. Vous êtes tout à fait en droit de les refuser et le juge tiendra compte de votre avis et de vos demandes puisque la religion de son ami n'a pas à interférer dans l'éducation de votre enfant, cordialement